

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, du
redressement productif et du numérique

**Arrêté du 16 juin 2014
modifiant l'arrêté du 3 juin 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration de
l'Institut national de la consommation**

NOR : ERNC1413163A

La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le code de la consommation, notamment son article R.531-4,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé :

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation :

En qualité de représentants de l'Etat

Au lieu de : « M. Bonnet (Guillaume) »,

Lire : « M. Bonnet (Xavier) ».

Article 2

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le 16 juin 2014

Pour la secrétaire d'État chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire
La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Nathalie Homobono